

AIN

# Nids de frelons asiatiques : la chasse s'intensifie

**Avec la chute des feuilles en automne, les découvertes de nids de frelons asiatiques se multiplient dans le département. Que faut-il faire en cas de découverte ? Voici quelques éléments de réponses avec un exemple précis à Poncin.**

**C'**est lors d'une battue aux sangliers sur le Mont, qu'un chasseur poncinois a remarqué, à proximité de son poste, la présence d'un nid de frelons asiatiques. Si cet insecte peut être dangereux pour l'homme en cas de piqûres multiples, il est surtout un redoutable prédateur pour les insectes, en particulier pour les abeilles.

**Déjà presque autant d'interventions que l'an dernier**

Ce nid, pendu dans un chêne à quelques mètres d'un chemin et à proximité de plusieurs élevages avicoles, présentait donc un risque non négligeable. Sachant qu'il était inutile d'appeler les pompiers qui ne se déplacent plus pour ce genre de problème, la mairie informée s'est connectée aussitôt sur la plateforme régionale ([www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)).

Par ce biais, elle a été la mise en relation avec Georges Picot.



**L'intervention pour détruire le nid a été faite par des spécialistes à la tombée de la nuit, à la lumière des frontales, quand le nid était inactif avec une majorité de frelons présents.** Photo Progrès/Michel RONGER

Cet apiculteur de Lent, accompagné par Christophe Roydin, un confrère de Saint-Martin-du-Mont, est intervenu un soir, à la tombée de la nuit, pour détruire le nid en question.

Georges Picot est chargé de conseiller les 71 référents du département qui préparent l'intervention d'une quinzaine de professionnels agréés. Il insiste sur la partie déclaration à effectuer sur internet : « Il est très important de donner une adresse précise et si possible

les coordonnées GPS de l'endroit concerné. Il est indispensable aussi d'y joindre une photo du nid, ou des frelons présents dans un périmètre, pour éliminer les erreurs de signalement. »

Subventionné par le département et une grande majorité des communautés de communes, le système mis en place a permis de détruire 33 nids en 2019, 220 en 2020 et bientôt autant en 2021.

**De notre correspondant,  
Michel RONGER**